Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-212201032-20261112-2026_52D-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LANGROLAY/RANCE - N°52

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 30/10/26
Date d'affichage : 30/10/26

Séance du 12 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six,
le douze novembre à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ROUXEL Sandrine, Maire.

Objet de la délibération
Rapport annuel sur le service d'eau potable 2025

Présents : Mme ROUXEL, M. COUËTUHAN, Mme FOUGERIT, M. GAULLIER, Mme BRIAND Mmes AUFFRET, DESCAMPS, DJIAN, KERMARREC, DEMAY MM. CAMPION, GABRIEL, GRALL, PELLOIN, RICHTER.

Mme DESCAMPS a été nommée secrétaire.

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat des Frémur.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des éléments techniques et financiers relatifs à ces prestations du service public pour l'exercice 2025.

Pour copie conforme,
La Maire,

MAIRIE de LANGROLAY-s/RANCE - Côtes d'Armor

Sandrine ROUXEL

La secrétaire de séance,

Elisabeth DESCAMPS